Morbihan
LE PARTENAIRE RH DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

EN BREF

La lettre d'information du *Post-it juridique*

4 septembre 2023

N° 16

LA QUESTION DE LA QUINZAINE

La conclusion d'un CDI est-elle possible pour un agent recruté en CDD sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP, si l'agent remplit la condition de six ans de services effectifs au cours de son CDD ?

OUI, d'un commun accord, l'autorité territoriale ainsi que l'agent peuvent conclure un nouveau contrat à durée indéterminée (CDI) avant le terme du contrat de travail à durée déterminée (CDD) de l'agent. Ce dernier doit remplir la condition de 6 ans de service en cours de contrat, pour en bénéficier. A défaut d'accord, aucun CDI ne pourra être conclu avant la fin du CDD en cours.

C'EST À LIRE …

- Le guide relatif à la désignation du référent déontologue de l'élu local, publié par la DGCL le 1er août 2023. Ce guide revient sur le rôle du référent déontologue de l'élu local, ses missions, ainsi que les modalités de sa désignation.

EST PARU AU JO — RÉCAPTULATIF ÉTÉ 2023

RETRAITE

- Décret n° 2023-753 du 10 août 2023 portant application de l'article 26 de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 relatif au cumul emploi retraite et à la retraite progressive. Ce texte a pour objet de préciser le plafond annuel du montant de la seconde liquidation de pension suite à la constitution de nouveaux droits à pension dans le cadre du cumul d'une pension de retraite et de revenus d'activité. Il détermine également les modalités d'élargissement et d'assouplissement de l'accès à la retraite progressive et étend ce dernier dispositif aux fonctionnaires civils de la fonction publique de l'Etat, ainsi qu'aux professionnels libéraux et avocats.

- Décret n° 2023-751 du 10 août 2023 relatif au cumul emploi retraite et à la retraite progressive. Ce texte a pour objet de mettre en application les dispositions de l'article 26 de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 relatives au cumul emploi retraite et à la retraite progressive. Il précise les modalités de calcul de la pension de vieillesse due au titre des nouveaux droits à pension constitués dans le cadre du cumul emploi retraite, ainsi que les obligations des assurés et des organismes chargés de la liquidation de cette seconde pension dans les différents régimes. Il détermine également les modalités d'élargissement et d'assouplissement de l'accès à la retraite progressive. Il étend notamment ce dispositif aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

- Décret n° 2023-752 du 10 août 2023 relatif à la revalorisation des minima de pension, à la pension d'orphelin, à l'allocation de solidarité aux personnes âgées et à l'assurance vieillesse des aidants. Ce texte a pour objet de faire application des articles 18 et 25 de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023.

- Décret n° 2023-754 du 10 août 2023 portant application des articles 18 et 25 de la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 relatifs à la revalorisation des minima de pension, à la pension d'orphelin, à l'allocation de solidarité aux personnes âgées et à l'assurance vieillesse des aidants.

- Décret n° 2023-759 du 10 août 2023 relatif au fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle et au compte professionnel de prévention.

- Décret n° 2023-760 du 10 août 2023 portant application de l'article 17 de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023.

REVALORISATION DU POINT D'INDICE

- Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. Ce texte a pour objet la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, l'attribution de points d'indice majoré différenciés au 1er juillet 2023 et l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024.

GIPA

- Décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Le décret a pour objet de proroger la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour l'année 2023. Il fixe, dans ce cadre, la période de référence prise en compte pour la mise en œuvre de cette indemnité en 2023.

- Arrêté du 11 août 2023 fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Cet arrêté a pour objet de fixer pour l'année 2023, les éléments à prendre en compte pour calculer la GIPA au titre de la période de référence fixée du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022.

FORMATION

- Arrêté du 1er août 2023 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics. Ce texte a pour objet de préciser la mise en œuvre des actions de formation, du bilan de parcours professionnel et du plan individuel de développement des compétences des agents publics.

TITRES D'ABONNEMENTS POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

- Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Ce décret a pour objet d'augmenter la prise en charge du titre de transport collectif. Cette prise en charge est de 75 % de la valeur annuelle mensualisée du titre de transport à compter du 1er septembre 2023 contre 50 % auparavant.

SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

- Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code. Le décret précise les publics, les missions, les objectifs et les principes d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile qui interviennent auprès des personnes âgées en perte d'autonomie ou malades, des personnes en situation de handicap ou des personnes adultes atteintes des pathologies chroniques ou présentant une affection de longue durée. Il précise également les missions et les conditions techniques minimales d'organisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile au bénéfice des familles.

FORMATION PROFESSIONNELLE DES INFIRMIER.E.S

- Arrêté du 26 juin 2023 relatif à la formation professionnelle des infirmiers en santé au travail des services de médecine préventive de la fonction publique territoriale. Ce texte a pour objet d'organiser la formation professionnelle des infirmier.e.s en santé au travail des services de médecine préventive de la fonction publique territoriale.

BAFA ET BAFD

- Décret n° 2023-638 du 20 juillet 2023 portant attribution d'une aide exceptionnelle aux jeunes engagés dans une mission de volontariat de service civique pour l'accès à la formation préparant aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur en accueil collectif de mineurs. Le décret prévoit le versement d'une nouvelle aide exceptionnelle aux jeunes ayant accompli un engagement de service civique, leur permettant de continuer l'exercice de la citoyenneté au travers de l'engagement éducatif. L'aide est destinée à leur permettre de faire face au coût des formations au BAFA et au BAFD. Ce décret concernent les volontaires du service civique au cours des années 2022 et 2023 et inscrits entre le 1er janvier 2023 et le 1er septembre 2024 dans une formation préparant au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) permettant l'encadrement en accueils collectifs de mineurs.

CPF

- Décret n° 2023-713 du 1er août 2023 relatif à l'intégration du passeport de prévention dans le traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Système d'information du compte personnel de formation (SI-CPF) et portant diverses modifications relatives au passeport d'orientation, de formation et de compétences. Le décret a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du système d'information du compte personnel de formation et d'alimentation du passeport d'orientation, de formation et de compétences et du passeport de prévention. Le texte intègre les évolutions du traitement de données relatif au compte personnel de formation rendues nécessaires par la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail. Il apporte également des précisions relatives au passeport d'orientation, de formation et de compétences mentionné au II de l'article L. 6323-8 du code du travail.

SAPEURS-POMPIERS

- Décret n° 2023-545 du 30 juin 2023 précisant les fonctions de sous-officiers de sapeurs-pompiers éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et supprimant les épreuves de l'examen professionnel de commandant de sapeurs-pompiers. Ce texte a pour objet d'ajuster les critères d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) des sapeurs-pompiers professionnels exerçant des fonctions impliquant une technicité particulière, plus particulièrement pour les chefs d'agrès tout engin et étend son attribution aux sous-officiers experts. Il vient également tirer les conséquences de la suppression de l'examen professionnel de commandant de sapeurs-pompiers professionnels en retirant les modalités d'organisation de celui-ci du décret fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels.

- Décret n° 2023-543 du 30 juin 2023 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers. Ce texte a pour objet la consolidation du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels, l'instauration d'une indemnité de mobilisation opérationnelle, l'ajustement des conditions d'avancement des lieutenants et la suppression de l'examen professionnel des commandants de sapeurs-pompiers professionnels. Il prend également en compte des référentiels nationaux pour les tenues et uniformes des sapeurs-pompiers. Il revalorise des indemnités versées aux employeurs de sapeurs-pompiers volontaires subrogés et ajuste le dispositif d'indemnités des sapeurs-pompiers volontaires.

- Arrêté du 30 juin 2023 fixant le montant de l'indemnité de mobilisation opérationnelle versée aux sapeurs-pompiers professionnels. Ce texte a pour objet de fixer le montant de l'indemnité de mobilisation opérationnelle versée aux sapeurs-pompiers professionnels.

- Arrêté du 30 juin 2023 fixant le montant journalier forfaitaire maximum susceptible d'être versé aux sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de renforts hors de leur département ou au profit d'un état étranger.

RESPONSABILITÉS DES FEMMES DANS LES EMPLOIS DE DIRECTION

- Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Ce texte a pour objet de traduire une partie des recommandations du rapport de la délégation aux droits des femmes, publié en juin 2022 relatif au bilan de l'application de la loi Sauvadet. Cette loi vise donc à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

PROTECTION DES FAMILLES D'ENFANTS MALADES, HANDICAPÉS, OU VICTIMES D'UN ACCIDENT GRAVE

- Loi n° 2023-622 du 19 juillet 2023 visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité. Ce texte a pour objet d'améliorer l'accompagnement des familles d'enfants gravement malades. Cette loi a notamment pour objet de modifier l'ASA pour le décès d'un enfant (de plus ou moins de 25 ans).

FAUSSE COUCHE

- Loi n° 2023-567 du 7 juillet 2023 visant à favoriser l'accompagnement psychologique des femmes victimes de fausse couche. Le texte a pour objectif premier de favoriser l'accompagnement psychologique des femmes victimes d'une fausse couche. Il permettra aux sages-femmes d'adresser des patientes dans le cadre du dispositif Mon Parcours Psy dans toutes les situations où cela semble nécessaire : fausse couche, grossesse, dépression post-accouchement. Le partenaire d'une patiente ayant subi une fausse couche pourra aussi être adressé vers ce dispositif.

ASSURANCE CHÔMAGE

- Décret n° 2023-635 du 20 juillet 2023 relatif à la transmission aux employeurs des informations relatives à la détermination de leur taux modulé de contribution à l'assurance-chômage. Le texte a pour objectif de préciser les modalités de transmission aux employeurs qui en font la demande des données nécessaires à la détermination du nombre de fins de contrat de travail et de contrats de mise à disposition, ayant servi à la modulation de leur taux de contribution à l'assurance-chômage, et crée un traitement des données à caractère personnel permettant notamment d'assurer cette transmission. Il précise les finalités du traitement, les catégories de données traitées, les personnes habilitées à accéder au traitement et les destinataires de ces données, leur durée de conservation, ainsi que les modalités d'exercice des droits qui sont reconnus aux personnes concernées au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

DON DE JOURS DE REPOS

- Décret n° 2023-774 du 11 août 2023 élargissant au bénéfice des agents civils engagés en tant que sapeurs-pompiers volontaires le dispositif de don de jours de repos. Le texte permet créer un nouveau motif de don de jour pour les agents ayant un engagement au titre de sapeur-pompier volontaire. Le décret reprend les modalités déjà existantes du don de jours, et ajoute un encadrement concernant la durée maximale du congé pour le bénéficiaire, ainsi que l'exigence de documents attestant de l'engagement de l'agent en tant que sapeur-pompier volontaire et du besoin du service d'incendie et de secours (SIS) auquel il est rattaché.

CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du code de l'action sociale et des familles et du code général des collectivités territoriales. Ce texte a pour objet diverses adaptations des codes susmentionnés.

TENUES ET SIGNALISATION DES VÉHICULES DES GARDES-CHAMPÊTRES

- Arrêté du 22 août 2023 relatif aux caractéristiques des tenues et de la signalisation des véhicules des gardes champêtres. L'arrêté détermine les éléments relatifs aux tenues et à la signalisation des véhicules des gardes champêtres dans les conditions prévues par l'article L. 522-5 du code de la sécurité intérieure.

CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE ET CONGÉ DE PROCHE AIDANT

- Décret n° 2023-825 du 25 août 2023 portant diverses dispositions relatives au congé de présence parentale et au congé de proche aidant dans la fonction publique. Ce texte a pour objet de doubler la période du congé de présence parentale, d'élargir le champ du bénéfice du congé de proche aidant et d'assouplir les modalités de prise du congé de présence parentale et du congé de proche aidant.

COMMUNICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX FONCTIONS

- Décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions. Le décret entre en vigueur le premier jour du mois suivant celui de sa publication, soit le 1er septembre 2023. Ce texte a pour objet de mettre en œuvre l'obligation d'information des agents publics sur les conditions d'exercice de leurs fonctions (communication des informations et des règles essentielles) prévue à l'article L.115-7 du CGFP. En application de cet article, le décret fixe la liste des éléments qui sont communiqués et détermine également les modalités de cette communication.

- Arrêté du 30 août 2023 fixant les modèles de documents d'information prévus par le décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions. Cet texte a pour objet de fixer les modèles de documents d'information qui permettent de procéder à cette communication.